



Contrat d'inscription 2024 -2025

Centre Équestre de Laval

RENSEIGNEMENT CAVALIER

Nom : Prénom :

Date naissance : N° licence si déjà licencié :

Si mineur, Nom et Prénom du responsable légal :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de téléphone :

LICENCE 2024/2025

Licence (Année 2007 et plus) : 26 €

Licence (Année 2006 et moins) : 37 €

ADHÉSION 2024/2025

Adhésion (Année 2007 et plus) : 75 €

Adhésion (Année 2006 et moins) : 100 €

Dans une même famille, l'adhésion est minorée de 10 % pour la 2ème et gratuite pour la 3ème. (S'applique sur la plus faible)

FORFAIT 2024/2025 - 33 séances ou 66 séances

Enfants (année 2007 et +) forfait 33 séances : 487 €

Enfants (année 2007 et +) forfait 66 séances : 853 €

Adultes (année 2006 et -) forfait 33 séances : 586 €

Adultes (année 2006 et -) forfait 66 séances : 999 €

CARTE 4 MOIS 2024/2025 – 10 heures avec 4 mois de validité à la date d'achat

Enfants (année 2010 et +) : 164 €

Juniors (année 2007-2008-2009) : 184 €

Adultes (année 2006 et moins) : 199 €

COSEM : 166 €

COURS COLLECTIF DE PASSAGE – Cours de passage hors carte et forfait

27 € adhérent 37 € non adhérent

CARTE DECOUVERTE 3 à 6 ans

Carte de 10 demi-heures : 121 €

CHOIX DE LA SEANCE (jour et heure de la séance)

Choix 1 :

Choix 2 :

Total des prestations

Forfait	Carte	Adhésion	Licence	Total à régler

Paiement comptant

- Chèque bancaire n° encaissé le Montant€
 Espèces Autres
 Chèques vacances

Paiement en 3 fois par chèque uniquement pour les formules forfaits

(Au dos du chèque, merci de préciser la date de l'encaissement et le nom du cavalier)

- Chèque bancaire n° encaissé le 03/09/2024 – Montant€
- Chèque bancaire n° encaissé le 03/12/2024 – Montant€
- Chèque bancaire n° encaissé le 11/03/2025 – Montant€

Je soussigné(e) Mme / Mr cavalier ou responsable de l'enfant, confirme avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-dessous et m'engage à m'y conformer.

Fait à le

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Les conditions générales de vente

1- Inscription 2024 / 2025

Les forfaits annuels et les cartes de 10 séances sont valables uniquement pour la saison 2024 /2025 du 03/09/2024 au 05/07/2025 en dehors des vacances scolaires et la semaine de l'ascension du 26 au 31 mai 2025.

Les cours sont assurés tous les jours fériés (sauf 1^{er} mai), ainsi que le samedi veille des vacances scolaires.

Le centre équestre se réserve le droit de modifier le planning en fonction du nombre d'inscrits sur les cours ou en cas de situation particulière.

Toutes les formules sont nominatives et non revendables.

Le cavalier a sa place réservée sur le cours validé lors de l'inscription. En cas d'impossibilité, **il s'engage à prévenir le centre équestre 24 heures à l'avance**, sinon son heure sera débité.

2- Le forfait annuel

Le forfait annuel 1h / semaine comprend 33 séances.

Le forfait annuel 2h /semaine comprend 66 séances.

Nous vous proposons 35 à 36 semaines de cours et possibilité d'acheter des séances à l'unité si la totalité de votre forfait est terminé.

Il est possible de rattraper les séances manquées avant la fin de l'année en cours, sous réserve des places disponibles, et en accord avec le moniteur, notifié par mail au secrétariat.

Le montant total (forfait, adhésion et licence) est dû à l'inscription.

Des facilités de paiement peuvent être accordées avec un paiement en 3 fois par chèque établis à la signature du contrat et encaissés aux dates suivantes : 03/09/2024 - 03/12/2024 - 11/03/2025. En cas de désistement dans l'année, la totalité des chèques sera encaissée.

3- La carte 4 mois

Cette carte de 10 séances a une limite de validité de 4 mois à partir de la date d'achat. Cette carte permet donc une souplesse d'organisation mais à une durée limitée. Veillez à rester assidu dans votre activité et pensez à renouveler assez tôt vos cartes. **Le montant total (carte, adhésion et licence) est dû à l'inscription.**

4- La carte découverte 3 à 6 ans Cette carte n'a pas de limite de validité. Les cours seront assurés par un moniteur mais pourront aussi être dispensé par une personne bénévole.

4-Remboursement

En cas de désistement dans l'année, de maladie ou d'accident extérieur, aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé.

En cas d'arrêt suite à un accident (chute) sur le Centre équestre, un avoir sera fait au prorata des séances manquantes et sur présentation d'un certificat médical rendant impossible la pratique de l'équitation.

En cas d'événements indépendants de notre volonté, rendant impossible l'accueil du public dans l'enceinte du centre équestre (crise sanitaire ...) et pour les personnes inscrites sur les forfaits, les séances annulées ne seront ni rattrapées, ni remboursées.

5-Assurances

Le Centre équestre souscrit une assurance « Responsabilité civile » auprès du cabinet EQUIGENERALI, assureur de la fédération Française d'Equitation.

Les garanties et les conditions générales attachées à la licence FFE sont affichées à l'accueil ou consultables sur le site www.ffe.com. Le cavalier ou son représentant s'engage à les consulter et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires.

6- Protection des données personnelles

Lors de l'inscription, le Centre équestre recueille les données nécessaires à l'inscription administrative. Ces données sont regroupées dans un fichier informatique protégé. Seules les personnes habilitées peuvent y accéder.

7- Droit à l'image

Le cavalier ou ses accompagnateurs peuvent faire l'objet de prises de vue lors des activités proposés par le Centre équestre. Toute personne s'opposant à l'utilisation de son image doit en informer le centre

8- Règlement intérieur (à consulter sur notre site internet)

Le cavalier et ses accompagnateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur applicable au sein du Centre équestre de Laval.